

Image not found or type unknown



Promesse d embauche non respecter

Par **david77**, le **27/01/2012 à 22:20**

Bonjour, rnje suis actuellement en cae dans une mairie depuis deux ans l annee derniere j ai eux une offre d employe que j ai refuser parce que la maire de la commune c est engager devant temoin a me faire un cdi en fin de contrat paf on me propose un cdd puis je attaquer la maire pour promesse d embauche non tenue et ai je une chance de gagner en sachant qu il y a plusieurs temoin qui sont pret a temoigner et en plus il y a eux un email envoyer a anpe confirmant qu il me feront signer un cdi.

Par **pat76**, le **28/01/2012 à 15:12**

BonjourrrrnLa promesse d'embauche n' pas été faite par écrit, mais le fait d'avoir envoyer des mails à pôle emploi pour comfirmer que vous seriez embauché en CDI est un avantage pour vous.rnrnPôle emploi pourra vous remettre une copie des mails?rnrnPour les témoins, qu'ils vous établisse chacun un témoignage écrit avec la photocopie recto-verso de leur carte d'identité.rnrnC'est le Tribunal Administratif qu'il vous faudra saisir pour faire trancher le litige.